

Renseignements Inscription  
**ACCUEIL DE LOISIRS « LES GOSSÉS DE CREPY »**  
**Juillet – Août 2022**



Votre enfant a entre **3 et 12 ans** et il est né entre le 01 septembre 2006 et le 30 juin 2019, pour lui, **l'accueil de loisirs** fonctionnera du : **Vendredi 08 juillet au Vendredi 26 Août 2022**

L'accueil met en place différents modes d'accès pour vos enfants en forfait semaine :

- Soit à la ½ journée sans repas (de 8h30 à 12h/12h30 ou 13h/13h30 à 17h30)
- Soit à la ½ journée avec repas (de 8h30 à 13h/13h30 ou 12h/12h30 à 17h30)
- Soit à la journée sans repas (de 8h30 à 12h/12h30 et de 13h/13h30 à 17h30)
- Soit à la journée complète (de 8h30 à 17h30)

Possibilité d'un accueil Péri en fonction de vos besoins de 7h00 à 8h29 et/ou de 17h31 à 19h00.

**Pièces à fournir à l'inscription de votre enfant :**

- Le dossier dûment rempli
- Le règlement intérieur de l'Accueil de loisirs signé
- La Fiche sanitaire dûment remplie (1 pour chaque enfant)
- La photocopie du carnet de vaccination de l'enfant à jour
- La photocopie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer (*Sans l'ensemble des avis d'imposition du foyer le tarif maximal sera appliqué pour l'inscription de (ou des) enfant(s)*)
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Paiement (chèque ou espèce)

**- Seuls les dossiers **COMPLETS** seront acceptés -**  
(Ne pas agraffer les documents ensemble SVP)

**Tarif :**

Le coût du forfait semaine est calculé sur le barème n°4 de la CAF OISE, prenant en compte vos ressources, la composition de la famille et le forfait choisi (tableau sur le règlement intérieur).  
Lors de l'inscription de votre enfant, l'intégralité des semaines réservées devra être réglée.

**Dates et heures d'inscription :**

- **Samedi 11 juin 2022 de 9h à 15h**
- **Samedi 18 juin 2022 de 9h à 15h**
- **Samedi 25 juin 2022 de 9h à 15h**
- **Samedi 02 juillet 2022 de 9h à 15h**

**Lieu d'inscription**

Salle Périscolaire de l'Ecole Jean Vassal de  
Crépy-en-Valois  
(Derrière la mairie)

En attendant de se retrouver, si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [les.gosses.de.crepy@gmail.com](mailto:les.gosses.de.crepy@gmail.com)

Merci à vous et à bientôt  
L'Association « Les Gosses de Crépy »

# INFORMATION ORGANISATION ETE 2022

Cet été l'Association « Les Gosses de Crépy » pose leurs valises dans les écoles maternelles et élémentaires Jean COCTEAU.

L'école se trouve en face de Carrefour Market

Adresse : 6 bis, Rue Jules Massenet, 60800 Crépy-en-Valois

## VACCINS OBLIGATOIRES :

Pour que vos enfants puissent accéder à l'accueil de loisirs,

- **Les enfants nés avant le 01 janvier 2018** devront fournir les copies des pages du carnet de santé avec *les vaccinations obligatoires* qui sont au nombre de 3 (*Vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite – DTP*) ou leurs contre-indications fournis par un médecin.
- **Les enfants nés à partir du 01 janvier 2018** devront fournir les copies des pages du carnet de santé avec *les 3 vaccins obligatoires* nommés ci-dessus, ainsi que *les 8 autres vaccins obligatoires* (*la Coqueluche, la Rougeole, les Oreillons, la Rubéole, l'Hépatite B, Le méningocoque C, Le pneumocoque et l'Haemophilus influenzae b.*) ou leurs contre-indications fournis par un médecin.

# DOSSIER D'INSCRIPTION

ETE 2022



Famille : .....	.....	.....	.....
Enfant 1	.....	.....	.....
Enfant 2	.....	.....	.....
Enfant 3	.....	.....	.....

## Renseignements concernant la famille

Adresse de la Famille :	..... .....
Téléphone du Domicile :	.....
E-mail :	.....

Responsable 1	Responsable 2
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Profession : .....	Profession : .....
Employeur : .....	Employeur : .....
N° de Sécurité Sociale : .....	N° de Sécurité Sociale : .....

Nombre d'enfant(s) à charge : 1  2  3  4 et +

Régime d'affiliation des familles : CAF  MSA  Autre

N° CAF : ..... Si autre préciser : .....

## Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Prénom	N° de Téléphone

## AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....  
responsable légal de (ou des) enfant(s) inscrit sur ce dossier, autorise la structure d'accueil  
« Les Gosses de Crépy » à effectuer des photographies de mon ou mes enfants(s) qui  
pourront paraître sur des panneaux au niveau de la structure d'accueil et parfois servir  
aux moyens de communication.

Date :

Signature :

## Toute personne pouvant venir chercher les enfants à la sortie

(Responsables 1 et 2, Parents, Grand parents, Voisins, Amis...)

Mettre le nom et le prénom des personnes concernées

1	
2	
3	
4	

**Penser à prendre votre carte d'identité lors de la sortie des enfants**

## AUTORISATIONS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....  
responsable légal de (ou des) enfant(s) inscrit sur ce dossier,

- autorise mon ou mes enfant(s) à participer aux activités proposées par les équipes d'animation durant sa présence au sein de la structure « des Gosses de Crépy ».
- autorise l'Accueil de loisirs « Les Gosses de Crépy » à transporter mon enfant dans les différents transports mis à disposition par l'Association.
- Autorise l'Association « Les Gosses de Crépy » à conserver l'ensemble les données personnelles transmises par la famille, et notamment celles concernant le montant des ressources à prendre en compte pour le calcul de la participation des familles. Ces données seront conservées dans le dossier personnel de l'enfant.

Date :

Signature :

E N F A N T  1	Nom : ..... Prénom : .....									
	Date de N. : ..... / ..... / ..... Sexe de l'enfant F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>									
	REGIME ALIMENTAIRE									
	L'enfant a-t-il des contres indications alimentaires particulières :									
	JUILLET ET AOÛT 2022									
	Vendredi 08/07		Journée + Repas							
	Semaine		Du 11 au 13/07		Du 18 au 22/07		Du 25 au 29/07			
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M		
	Avec Repas									
	Semaine		Du 01 au 05/08		Du 08 au 12/08		Du 16 au 19/08		Du 22 au 26/08	
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M
Avec Repas										

----- Cocher les cases pour les choix des semaines et du forfait souhaités -----

E N F A N T  3	Nom : ..... Prénom : .....									
	Date de N. : ..... / ..... / ..... Sexe de l'enfant F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>									
	REGIME ALIMENTAIRE									
	L'enfant a-t-il des contres indications alimentaires particulières :									
	JUILLET ET AOÛT 2022									
	Vendredi 08/07		Journée + Repas							
	Semaine		Du 11 au 13/07		Du 18 au 22/07		Du 25 au 29/07			
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M		
	Avec Repas									
	Semaine		Du 01 au 05/08		Du 08 au 12/08		Du 16 au 19/08		Du 22 au 26/08	
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M
Avec Repas										

----- Cocher les cases pour les choix des semaines et du forfait souhaités -----

E N F A N T  2	Nom : ..... Prénom : .....									
	Date de N. : ..... / ..... / ..... Sexe de l'enfant F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>									
	REGIME ALIMENTAIRE									
	L'enfant a-t-il des contres indications alimentaires particulières :									
	JUILLET ET AOÛT 2022									
	Vendredi 08/07		Journée + Repas							
	Semaine		Du 11 au 13/07		Du 18 au 22/07		Du 25 au 29/07			
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M		
	Avec Repas									
	Semaine		Du 01 au 05/08		Du 08 au 12/08		Du 16 au 19/08		Du 22 au 26/08	
	Forfait Journée									
	Forfait ½ journée		M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M	M	Ap.M
Avec Repas										

----- Cocher les cases pour les choix des semaines et du forfait souhaités -----

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure d'accueil de l'Association « Les Gosses de Crépy » et je m'engage à le respecter en tout point.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature du représentant légal**

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION  
DES « GOSSSES DE CREPY »**

<u>Documents à fournir par la famille pour l'inscription :</u>	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
➤ Dossier d'inscription complété et signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Règlement intérieur signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Fiche sanitaire complétée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Photocopie du carnet de vaccination à jour de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Photocopie des avis d'imposition 2021	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Paiement (chèque ou espèce)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
➤ Assurance extrascolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Inscription prise en compte par** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_

# REGLEMENT INTERIEUR

« Gosses de Crépy »



## I. PRESENTATION GENERALE

Agréé par le Ministère de la jeunesse et des sports, l'Accueil de Loisirs « Les Gosses de Crépy », est géré par une association loi 1901, Les Gosses de Crépy.

L'Association assure la gestion financière et opérationnelle de l'accueil :

- Elle pratique une politique de rencontres et d'échanges à travers les activités de groupe ;
- Elle vise à la formation personnelle des enfants dans un sens d'écoute et de partage ;
- Elle assure une mission de service en direction des familles, au bénéfice des enfants vers des temps de loisirs et de découvertes.

<b>E-mail</b>	Les.gosses.de.crepy@gmail.com	<b>Site internet</b>	www.les-gosses-de-crepy.fr
<b>Adresse</b>	Association « Les Gosses de Crépy » 3 Rue Hubert Francolin 60800 Crépy-en-Valois		
<b>Lieu de Fonctionnement</b>	Ecole Jean COCTEAU (maternelle et élémentaire) 6 bis, rue Jules Massenet, 60800 Crépy-en-Valois		
<b>Âge des enfants</b>	3 à 12 ans		
<b>Capacité d'accueil</b>	300 enfants dont 100 maternelles		
<b>Les repas</b>	Petit déjeuner (péri-accueil), repas et goûter fournis par l'accueil de loisirs		
<b>Lieu des repas</b>	Restaurant scolaire Massenet		
<b>Période d'ouverture</b>	Vacances d'été		
<b>Horaires de fonctionnement</b>	Accueil : 8h31 à 9h00 ou 13h15 13h30 Sortie : 12h/12h30, 13h/13h30 ou 17h30	Péri accueil : 7h à 8h30 17h31 à 19h	
<b>Horaires du bureau</b>	7h – 9h / 17h – 19h		

## II. MODES D'ACCES

Ils sont accessibles (élémentaire ou maternel) en **forfait semaine**.

- Soit à la journée complète (de 8h30 à 17h30)
- Soit à la ½ journée **sans** repas (de 8h30 à 12h/12h30 ou 13h/13h30 à 17h30)
- Soit à la ½ journée **avec** repas (de 8h30 à 13h/13h30 ou 12h/12h30 à 17h30)
- Soit à la journée **sans** repas (de 8h30 à 12/12h30 et de 13h/13h30 à 17h30)

Les familles devront se conformer aux horaires de l'accueil du forfait réservé. Seule une autorisation exceptionnelle de sortie écrite des parents et présentée à la direction pourra justifier du départ anticipé d'un enfant au cours de la journée (déchargeant ainsi l'accueil de la responsabilité de l'enfant).

Les dossiers d'inscription devront être remplis le plus précisément possible (coordonnées, personnes pouvant venir chercher l'enfant, renseignements médicaux...). Aucun enfant ne sera accepté au sein de l'accueil si le dossier d'inscription n'est pas complet et si les différents documents de l'inscription ne sont pas signés (Fiche sanitaire, dossier d'inscription, autorisations obligatoires).

S'il existe des impayés des années antérieures non régularisés, l'inscription ne pourra être prise en compte.

## III. LA VIE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Un large éventail d'animations et de sorties sont proposées tout au long des vacances. Les animations proposées sont encadrées par les animateurs. Toutefois, certaines activités (escalade, poney, accrobranche, etc...) sont encadrées par des animateurs diplômés d'Etat ou moniteurs fédéraux, en adéquation avec la législation des accueils de loisirs. L'équipe apportera son aide pour l'encadrement de ces activités. Le programme des activités est établi et diffusé au bureau de la direction.

Lors du séjour de votre enfant, il aura l'occasion de participer à des sorties exceptionnelles (piscine, aventure park, équitation...), toutes ces activités seront payantes. Il faudra les régulariser lors du séjour de votre enfant.

La tenue vestimentaire des enfants doit être adaptée aux activités choisies (piscine, équitation ...) et aux conditions météorologiques (K-way, chaussures fermées...). Afin d'éviter les insolation et les coups de chaud, il est préférable que votre enfant vienne sur l'accueil avec une casquette ou un chapeau. En cas de perte ou de vol, l'Association « Les Gosses de Crépy » se décharge de toute responsabilité, donc le port d'objet de valeur est déconseillé.

Une compagnie de transport ou les services de transport de la ville de Crépy-en-Valois assurent les différents déplacements aux activités.

Nous vous rappelons, qu'à la sortie des enfants, l'équipe d'animation est susceptible de vérifier votre identité à tout moment. Toute personne, en mesure de venir chercher l'enfant, doit avoir en sa possession une pièce d'identité.

Aucun enfant n'est autorisé à repartir seul de l'accueil sauf autorisation écrite des parents et présentée à la direction (déchargeant ainsi l'accueil de la responsabilité de l'enfant). Vous demeurez responsable de votre enfant pendant son parcours pour venir à l'accueil et sur le chemin du retour à son domicile.

Nous vous rappelons qu'après 19h (heure de fermeture de l'accueil), les animateurs et la direction ne sont plus responsables des enfants et que ces derniers pourront être confiés à la gendarmerie si aucun parent ne se manifeste. Mon enfant n'est placé sous la responsabilité de l'Association que pendant sa présence dans l'accueil de loisirs et sa participation aux animations (à la ½ journée, à la journée en cas de prise de repas sur place, de sortie ou en camping).

Vous demeurez responsable des faits et gestes de votre enfant à l'encontre des tiers, des locaux, du matériel de l'accueil de loisirs et pour tout incident touchant personnellement (exemple : en cas de chute), sauf en cas de faute grave d'organisation et de manque de surveillance de l'accueil de loisirs. Contracter une assurance n'est pas obligatoire. Ne pas être assuré peut contraindre à assumer personnellement et financièrement la réparation des dommages que votre enfant pourrait causer.

Aucun médicament ne pourra être distribué à un enfant sans ordonnance médicale ainsi qu'une autorisation parentale qui permet à l'équipe pédagogique de donner les médicaments à l'enfant. Les enfants doivent arriver en parfait état de santé et de propreté.

Nous vous rappelons que vous êtes tenus :

- De garder votre enfant à domicile si ce dernier est malade
- De venir récupérer votre enfant si ce dernier tombe malade pendant le temps d'accueil

Les frais médicaux sont à la charge de la famille. Ces frais sont remboursés par les organismes de sécurité sociale et caisse complémentaire.

**En cas de non-respect du règlement ou de comportement déplacé**, la direction se réserve le droit d'accepter ou non un enfant au sein de l'accueil de loisirs. En cas de mauvais comportement, la direction pourra être amenée à exclure l'enfant. Dans ce cas, les familles seront immédiatement averties afin de le récupérer.

### Partenaires :



#### IV. MODALITES DE PAIEMENT

Les inscriptions à l'accueil de loisirs ne se font que sous **forfait semaine**. Aucune exception ne sera faite. Le péri (Matin et Soir), lui, est facturé à la présence.

Le prix du séjour de votre enfant est établi à partir du **barème n°4 de la CAF** (Tableau ci-dessous) et des avis d'imposition de l'ensemble du foyer.

Nombre d'enfant à charge	1	2	3	4 et +
	0.26 %	0.24 %	0.22 %	0.20 %
Participation familiale en euros (montant fixe)				
Plancher revenu mensuel 550 €	1.33 €	1.23 €	1.13 €	1.02 €
Plafond revenu mensuel 4 500 €	11.70 €	10.80 €	9.90 €	9.00 €

Pour les ressources comprises entre 551€ et 4 499€, nous appliquons un pourcentage sur les ressources mensuelles.

Le paiement peut s'effectuer de 2 façons :

- Soit par chèque (de préférence)
- Soit par espèce

Lors de l'inscription de votre enfant, l'intégralité des semaines réservées devra être réglée. Il est possible de payer la totalité du séjour en plusieurs chèques. Pour les péri (matins et soir), la régularisation se fera au bureau de la direction de l'accueil qui se trouvera à l'école Jean Cocteau durant la période d'ouverture de l'accueil de loisirs (juillet et août). Il serait préférable que l'intégralité du séjour de votre enfant soit réglée avant la fin de l'accueil.

Revenu brut Global du foyer (Père + Mère)	<b>= REVENU MENSUEL</b>
12	
Revenu mensuel x (% enfant à charge)	<b>= PRIX JOURNEE</b>
100	
Prix journée	<b>= PRIX ½ JOURNEE</b>
2	
<b>4.00 €</b>	<b>= PRIX REPAS</b>

#### **CALCUL Forfait Semaine** (Exemple : Forfait journée + repas)

(Prix Journée + Prix repas) x Nbre de jour dans la semaine) x Nbre d'enfant)

#### **CALCUL Péri-Accueil** (il est facturé à la présence)

Prix journée	X 1.5 + 0.50 €	= prix péri-accueil Matin
8		
Prix journée	X 1.5	= prix péri-accueil Soir
8		

#### V. INSCRIPTION, RESERVATION ET ANNULATION

Durant les journées d'inscriptions, il vous faudra réserver les semaines de présence de votre enfant au sein de l'accueil.

#### **TOUTE SEMAINE RESERVEE EST DUE.**

Les inscriptions, les réservations et les annulations des semaines ne pourront se faire qu'en fonction du tableau ci-dessous :

SEMAINE	<i>Dernière date pour l'inscription, la réservation et l'annulation des semaines.</i>
Le 08/07	<b>Samedi 02 Juillet 2022 à 15h</b>
Du 11 au 13/07	<b>Samedi 02 Juillet 2022 à 15h</b>
Du 18 au 22/07	<b>Vendredi 08 Juillet 2022 à 19h</b>
Du 25 au 29/07	<b>Mercredi 13 Juillet 2022 à 19h</b>
Du 01 au 05/08	<b>Vendredi 22 Juillet 2022 à 19h</b>
Du 08 au 12/08	<b>Vendredi 29 Juillet 2022 à 19h</b>
Du 16 au 19/08	<b>Vendredi 05 août 2022 à 19h</b>
Du 22 au 26/08	<b>Vendredi 12 août 2022 à 19h</b>

Pour les familles prenant le forfait demi-journée, ils ont la possibilité de rajouter des demi-journées et des repas pour que leur enfant puisse participer aux activités payantes ainsi qu'aux journées à thème. Si le rajout d'une demi-journée s'effectue sur un autre créneau, vous passerez obligatoirement en forfait semaine et il vous sera donc demandé de payer l'ensemble des demi-journées de la semaine en question.

En cas d'absence de votre enfant, toute semaine réservée ne sera remboursée que sous certaines conditions :

- Sous certificat médical
- Si vous annulez une semaine, **avant** la date limite d'annulation de la dite semaine.

Mais aucun remboursement ne sera fait pour les annulations de la semaine en cours, ou pour les semaines non annulées avant les dates limites (tableau ci-dessus).

**Aucune annulation ou changement ne pourra s'effectuer par téléphone, ils s'effectueront :**

- **Soit par mail, avec une réponse positive de l'Association**
- **Soit directement au bureau de la direction, avec remise d'un document fourni par la direction justifiant que le changement a bien été pris en compte.**

**Tout autre façon d'effectuer un changement ou une annulation ne sera pas pris en compte par l'Association « Les Gosses de Crépy », et par conséquent toutes les semaines réservées seront dues.**

**Le présent règlement doit être signé par les parents ou par un représentant légal de l'enfant.**

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

**Signature**









**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, .....responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

**COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....